



N°Réf : 014/CAP/SAB/2026-27

Beni, le 21/10/2026

Objet : Votre Suspension

A Messieurs :

- KOMBI KIGHOMA
- ELIE MUKOHE
- MUMBERE VIKIRINTUMA

Messieurs,

La direction de l'Athlétique club CAPACO vous notifie par la présente votre suspension immédiate et à durée indéterminée des activités de l'équipe. Cette sanction fait suite à votre comportement d'indiscipline caractérisé en date du 13 octobre dernier.

En effet, vous avez tous reçu une convocation officielle pour prendre part aux séances d'entraînement collectif avec le reste de l'effectif. Malheureusement, vous n'avez pas daigné répondre présent à ce rendez-vous, et ce, sans aucune justification valable.

Le club considère cet acte comme une négligence grave et inacceptable, qui témoigne d'un manque total de respect à l'égard :

- Des autorités et dirigeants du club,
- Des fanatiques et supporters qui composent la grande famille CAPACO.

En conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, il vous est interdit de participer aux entraînements, de vous joindre au groupe ou de représenter le club lors des compétitions officielles.

Par ailleurs, le Secrétariat Général profite de cette occasion pour rappeler fermement à l'ensemble des joueurs l'obligation absolue de respecter les valeurs et la discipline de l'équipe CAPACO. Aucun écart de conduite ne sera désormais toléré.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations sportives.

Pour l'AC CAPACO

SAMUEL ATOGO B.

Secrétaire sportif



MULIVANZIRA MBILIKA BABE

Président Sportif